

Commune de Bonneuil en Valois

Procès-verbal

Conseil Municipal du 15 avril 2019

Le quinze avril deux mil dix-neuf à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Bonneuil en Valois, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Gilles LAVEUR, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Gilles LAVEUR, Mesdames Martine FOURNIER, Ana Paula LAVEUR, Monsieur Daniel KUDLATY, Mesdames Josette MARY HUET DE BAROCHEZ, Catherine DELATTE, Messieurs Stéphane ADAMUS, Christophe GEBHARD, Madame Elisabeth GOMES, Messieurs Michel LAVIALE, Damien LEFEVRE, formant la majorité des membres en exercice.

Etait absent non représenté : Monsieur Stéphane CAUX,

Etaient absents représentés : Madame Catherine GALEOTE pouvoir à Monsieur Michel LAVIALE, Monsieur Jean-François HORCHOLLE pouvoir à Monsieur Stéphane ADAMUS, Madame Sophie PARISOT pouvoir à Monsieur Christophe GEBHARD.

Madame Catherine DELATTE a été désignée comme secrétaire de séance.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 15 PRESENTS : 11 VOTANTS : 14

DATE DE CONVOCATION : 8 avril 2019

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2019 est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

➤ **Compte Administratif 2018 – Commune**

Monsieur le Maire présente les comptes 2018 qui ont été remis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur le Maire indique que les travaux de l'église n'ont pas tous été réglés faute de réception des dernières factures validées par l'architecte. Il indique que les soldes de subventions n'ont donc pas pu être versés.

Monsieur le Maire se retire. Monsieur LAVIALE donne lecture des résultats. Il indique que les écritures sont comptablement conformes puisque vérifiées par le percepteur.

Il indique que l'excédent est inférieur aux précédents.

Il indique que l'excédent de fonctionnement ne tient pas compte des restes à réaliser et aux restes à recouvrer.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LAVIALE, Monsieur le Maire s'étant retiré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 dressé par Monsieur le Maire, et qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Réalisations
Recettes	930 749.36 €
Dépenses	773 933.31 €
Résultat de l'exercice - Excédent	156 816.05 €
Excédent reporté	465 072.50 €
Excédent de clôture	621 888.55 €

INVESTISSEMENT

	Réalisations
Recettes	831 672.53 €
Dépenses	466 485.03 €
Résultat de l'exercice - excédent	365 187.50 €
Déficit reporté	174 229.60 €
Excédent de clôture	190 957.90 €

➤ **Compte de Gestion 2018 – Commune**

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter le budget communal de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ; Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ **Affectation des résultats 2018 – Commune**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'excédent de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 s'élève à 621 888.55 € et qu'il doit faire l'objet, selon les dispositions de la comptabilité communale de type M14, d'une procédure d'affectation.

Il rappelle que les résultats de la section d'investissement pour l'année 2018 présentent un excédent de 190 957.90 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de la manière suivante :

Affectation au financement de la section de fonctionnement pour 565 888.55 € (compte 002)

Affectation au financement de la section d'investissement pour 56 000 € (compte 1068).

Reprise de l'excédent de la section d'investissement 190 957.90 € (compte 001).

➤ **Budget 2019 – Commune**

➤ **Vote des taux des 4 taxes locales**

Monsieur LAVIALE indique qu'il n'a pas étudié le budget car il n'y a pas eu de travail de la commission finances.

Il pense que la commission n'a qu'un rôle de contrôle et pas de propositions.

Monsieur le Maire indique que la commission s'est réunie plusieurs fois, que deux dates de réunions ont été proposées en 2019 mais que celles-ci n'ont pu être maintenues faute de participants.

Il indique que les comptes de la commune sont transmis régulièrement aux membres de la commission. Il souligne qu'aucun retour n'est effectué par les membres de la commission.

Il rappelle que les comptes de la commune ont fait l'objet d'une analyse financière en fin d'année dernière.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commission finances de la communauté de communes se réunit trois fois par an donc bien moins que la commission communale.

Monsieur le Maire présente le BP 2019. Il indique que les propositions 2018 de la commission ont été également suivies cette année notamment en ce qui concerne l'inscription au compte « entretien de voirie ».

En ce qui concerne les investissements, Monsieur le Maire indique que des travaux d'électricité sont prévus à l'église. Il indique qu'une étude est également prévue pour évaluer les travaux intérieurs et la dernière phase de travaux.

Monsieur le Maire indique qu'une visite de l'église d'Ambleny a eu lieu récemment afin de voir les travaux de chauffage réalisés.

Madame FOURNIER indique que le coût du chauffage de cette église est de 60€/heure.

Monsieur LAVIALE indique que ce montant lui paraît énorme compte tenu de la puissance de 32kw du chauffage. Il indique que le chauffage de l'église de Moyvillers fonctionne très bien.

Monsieur le Maire indique qu'est également prévu en investissement :

- L'achat de la pâture. La date de signature n'ayant toujours pas été fixée.

- La défense incendie de la route de Pondron et de la rue du Pressoir au Berval : pose d'une bâche et achat d'une parcelle dans le terrain de Monsieur Philippon situé derrière l'abri-bus
- L'achat d'un terrain à la Croix Sainte Barbe en vue d'y installer l'abri-bus
Monsieur le Maire indique que l'abri bus est actuellement installé sur un terrain appartenant à Monsieur COTTE. Il indique que ce terrain est mis en vente et qu'il convient donc de déplacer cet abri bus.
- Des aménagements aux cimetières : buis, engazonnement, columbarium.
- Une pré-étude concernant de futurs travaux : club-house stade municipal, maison médicale, bibliothèque, école, bâtiment de stockage
- Pré-étude dernière tranche de travaux de l'église (intérieur et extérieur) et chauffage

Monsieur LAVIALE indique qu'un architecte du patrimoine devra être choisi cela étant obligatoire. Il indique que peu d'architectes sont qualifiés dans ce domaine. Monsieur LAVIALE convient qu'une étude sérieuse doit être réalisée.

Monsieur le Maire poursuit la liste des investissements prévus :

- Très haut débit
- Installation de jeu sur l'aire prévue à cet effet
- Matériel pour les services techniques
- Ordinateurs pour la mairie et le périscolaire
- Les travaux de remplacement des lanternes
- Travaux rue de la Rethière

Concernant les travaux rue de la Rethière Monsieur le Maire rappelle que ceux-ci ne peuvent démarrer faute d'avis conforme de l'architecte des bâtiments de France (ABF). En effet, cet avis est nécessaire pour l'obtention de la subvention du département. Il indique que l'ABF préconise la pose de pavés. Monsieur le Maire indique que cela augmenterait le coût des travaux et que cela ne semble pas très judicieux pour une mise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite).

Concernant le très haut débit, Monsieur le Maire indique que la mise en service est prévue pour 2020. Monsieur GEBHARD souligne qu'il est actuellement question de la mise en place d'une couverture par satellite ce qui signifierait que les travaux réalisés actuellement ne serviraient à rien.

Monsieur le Maire indique que la SICAE procèdera au changement de câbles nus sur la rue de Crépy mais également rue de la fontaine et chemin de la Lambine en 2020. Il indique qu'ils procéderont à l'enfouissement de certains câbles notamment chemin de la Lambine. Il souhaiterait donc qu'un travail soit effectué sur la possibilité de raccorder les maisons de cette voie au réseau d'assainissement collectif. En effet, il serait judicieux de profiter de l'ouverture de tranchée pour baisser les coûts.

Concernant le matériel des services techniques, Monsieur le maire indique avoir demandé aux agents d'engager une réflexion sur le renouvellement du matériel et plus particulièrement sur celui destiné à la tonte. Il précise que le coût d'entretien de la tondeuse est assez élevé. Par contre, il souligne l'efficacité du bras de tonte et fait remarquer que c'était un très bon investissement.

Monsieur GEBHARD indique qu'il faudrait peut-être envisager l'acquisition d'un broyeur.

Il remarque que le panneau de signalisation dans la descente menant à l'école n'a toujours pas été remplacé.

Le Conseil Municipal, Vu le projet de Budget Primitif 2019, Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 2 abstentions (Monsieur Laviale et Madame Galeote), VOTE le Budget Primitif 2019 de la Commune, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Il ressort de ce vote que les dépenses prévues au Budget Primitif 2019 s'élèvent à :	
Dépenses de fonctionnement	1 426 496.79 €
Dépenses d'investissement	651 187.50 €
Formant un total (fonctionnement + investissement) de	2 077 684.29€

Il ressort de ce vote que les dépenses seront couvertes en partie par les ressources suivantes :	
Recettes de fonctionnement	1 018 147.79 €
Recettes d'investissement	651 187.50 €
Formant un total (fonctionnement + investissement) de	1 669 335.29 €

D'où une différence de 408 349,00 €

Qu'il est décidé de couvrir à l'aide des impositions ci-après :

Produits des contributions directes	408 349,00 €
Les recettes de fonctionnement s'élevant ainsi à	1 426 496.79 €
Les recettes d'investissement s'élevant à	651 187.50 €
Formant un total (fonctionnement + investissement) de	2 077 684.29€

Après s'être assuré que tous les crédits sont nécessaires au bon fonctionnement de la Commune.

VOTE, à l'unanimité, pour faire face aux dépenses, les ressources indiquées ci-dessus et fixe le taux d'imposition des taxes locales comme suit :

Taxe d'habitation	22,60 %
Taxe foncière sur le bâti	27,32 %
Taxe foncière sur le non bâti	44,53 %

➤ **Compte Administratif 2018 – Assainissement**

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel LAVIALE, le Maire s'étant retiré, approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018 dressé par Monsieur le Maire, et qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

	Réalisations
Recettes	137 385.92 €
Dépenses	117 778.73 €
Résultat de l'exercice - excédent	19 607.19 €
Excédent reporté	85 648.35 €
Excédent de clôture	105 255.54 €

INVESTISSEMENT

	Réalisations
Recettes	73 658.20 €
Dépenses	69 825.57 €
Résultat de l'exercice - excédent	3 832.63 €
Excédent reporté	45 059,81 €
Excédent de clôture - excédent	48 892.44 €

➤ Compte de Gestion 2018 – Assainissement

Le Conseil Municipal, Après s'être fait présenter le budget assainissement de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion délivré par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer, Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures, Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ; Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ Affectation des résultats 2018 – Assainissement

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'excédent de fonctionnement au titre de l'exercice 2018 s'élève à 85 648,35 € et que l'excédent d'investissement pour l'année 2018 s'élève à 48 892.44 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de reprendre les résultats de la manière suivante :

- 002 Reprise de l'excédent de fonctionnement	105 255.54 €
- 002 Reprise de l'excédent d'investissement	48 892.44 €

➤ Budget 2019 – Assainissement

Monsieur le Maire présente le BP 2019.

Il indique que la communauté de communes travaille au transfert de cette compétence.

Il rappelle que ce transfert de compétence devra être effectif au plus tard en 2026 et précise que la communauté de communes souhaiterait un transfert en 2020.

Il indique qu'un transfert en 2020 est sans doute prématuré compte tenu de la complexité du dossier. Toutefois, un transfert en 2022 serait judicieux afin de ne pas attendre d'être au pied du mur.

Monsieur LAVIALE souligne que ce transfert serait utile.

Monsieur le Maire indique que celui-ci serait surtout très utile dans le cadre de la sécurisation des réseaux.

Concernant le raccordement des maisons chemin de la Lambine évoqué lors du budget de la commune, Monsieur le Maire indique que le montant des travaux serait de l'ordre de 40 000 €.

Monsieur LAVIALE remarque que les assainissements individuels sont anormaux.

Monsieur le Maire indique que la rue d'Eméville devrait être raccordée compte tenu de la zone de captage d'eau.

Monsieur LEFEVRE précise que la Croix Sainte Barbe est aussi concerné par cette zone de captage.

Monsieur GEBHARD trouve anormal que des habitations ne soient pas encore raccordées sur le réseau quand celui-ci les dessert.

Le Conseil Municipal, Vu le projet de Budget 2019, Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide par 12 voix pour, et 2 abstentions Monsieur Laviale et Madame Galeote), **VOTE** le Budget 2019 de l'assainissement, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et la section d'investissement.

Il ressort de ce vote que les dépenses prévues au Budget Primitif 2019 s'élèvent à :

Dépenses de fonctionnement	231 530.06 €
Dépenses d'investissement	122 550.64 €
Formant un total de (exploitation + investissement)	<hr/> 354 080.70 €

Il ressort de ce vote que les dépenses seront couvertes par les ressources suivantes :

Recettes de fonctionnement	231 530.06 €
Recettes d'investissement	122 550.64 €
Formant un total de (exploitation + investissement)	354 080.70 €

➤ **Convention de mandat avec le SEZEO : renforcement et mise aux normes de l'éclairage public rue de Villers**

Monsieur le Maire rappelle que cette convention concerne la pose de lanternes rue de Villers.

Il rappelle que les anciennes lanternes ont été réinstallées sur la commune afin de supprimer les « points noirs » recensés. Il souligne que près de la moitié de ceux-ci ont été supprimés et que la consommation d'électricité est restée stable malgré un nombre plus importants de lanternes et ce grâce aux leds.

Considérant la convention de mandat passée avec le SEZEO, Considérant la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 par laquelle le conseil municipal a décidé le remplacement des lanternes de la rue de Villers, Vu le projet de convention, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire signer la convention telle qu'annexée la présente délibération.

➤ **Questions diverses**

▪ *Street workout*

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier d'un jeune administré demandant à ce que soit installé un parcours de street workout (sport de rue).

Il indique que les premières recherches effectuées laissent penser qu'un tel parcours coûterait environ 15 000 €.

Il précise que cette demande sera étudiée en commission travaux.

Monsieur ADAMUS remarque qu'un parcours de santé pourrait être installé dans la pâture.

- *Association les lavoirs*

Monsieur le Maire indique que l'association souhaiterait installer un abri au-dessus de la fontaine et demande qu'une convention soit passée entre la commune et l'association afin d'en définir les modalités.

Monsieur le Maire souligne que cette installation devra faire l'objet d'une déclaration préalable et d'un avis de l'architecte des bâtiments de France puisque le lavoir est situé dans le périmètre de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le Maire,
Gilles LAVEUR

La secrétaire,
Catherine DELATTE

Et ont signé les membres présents :

Martine FOURNIER

Ana Paula LAVEUR

Daniel KUDLATY

Josette MARY HUET DE BAROCHEZ

Catherine DELATTE

Stéphane ADAMUS

Elisabeth GOMES

Michel LAVIALE

Damien LEFEVRE